

## LIVRET PÉDAGOGIQUE

# EXPLORER BREF ET LE DROIT D'INFORMER AVEC « ÉTATS DE VEILLE (N°7) »



## INTRODUCTION

*bref* est une publication d'Amnesty International France pour les jeunes, et un supplément à *La Chronique*, magazine mensuel d'enquêtes et de reportages. Chaque saison, *bref* aborde un sujet lié aux droits humains en fournissant des repères et des éclairages essentiels à sa compréhension. *bref* se plie littéralement en quatre pour faire comprendre les enjeux en matière de droits humains. C'est une publication papier aussi sérieuse sur le fond que ludique sur la forme : elle se lit, se plie et se déplie sans modération !

Le numéro 7 de *bref*, *États de veille*, s'intéresse à la surveillance numérique de masse et la surveillance numérique ciblée, et les risques de violation des droits humains qu'elles entraînent (notamment le droit d'informer). Pour commander gratuitement des exemplaires en version papier, contactez-nous sur [education@amnesty.fr](mailto:education@amnesty.fr) et [bref@amnesty.fr](mailto:bref@amnesty.fr).

Les activités d'Éducation aux droits humains (EDH) de ce livret proposent d'utiliser *bref* comme un support pédagogique, et ont été imaginées comme un parcours progressif. Cependant vous pouvez aussi choisir de ne faire qu'une partie des activités en fonction de vos objectifs et du temps dont vous disposez. De plus, certaines activités proposent une alternative à faire seul ou seule, sans la participation d'une personne animatrice (activités 2, 3, 6, 7).

Si vous souhaitez d'abord vous familiariser (ou familiariser les personnes participantes) à la thématique de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, vous pouvez retrouver des ressources pédagogiques sur notre [Espace Éducation](#), à la rubrique [Liberté d'expression et droit de manifester](#).

## SOMMAIRE

ACTIVITÉS EDH		PARTIES DU BREF ÉTUDIÉES
<b>4</b>	<b>ACTIVITÉ 1</b> Le fil des mots En groupe	Page data (dates clés, chiffres, définitions)
<b>5</b>	<b>ACTIVITÉ 2</b> Activité de compréhension générale En groupe ou seul	Toutes les parties du <i>bref</i>
<b>6</b>	<b>ACTIVITÉ 3</b> Zoom sur le dessin de presse En groupe ou seul	Dessin de presse de Boligán (Cartooning for Peace)
<b>7</b>	<b>ACTIVITÉ 4</b> Étude de cas – Des journalistes ciblés En groupe	Page interne, « <i>Les voix qui dérangent</i> »
<b>8</b>	<b>ACTIVITÉ 5</b> Débat mouvant En groupe	Point philo « <i>Surveiller, mais jusqu'où ?</i> » Page interne, entretien « <i>Rien à cacher, vraiment ?</i> »
<b>9</b>	<b>ACTIVITÉ 6</b> Activité créative En groupe ou seul	Les illustrations
<b>10</b>	<b>ACTIVITÉ 7</b> Activité de rédaction – votre édito En groupe ou seul	Édito

<b>11</b>	<b>ANNEXES</b>
	Modèle d'arborescence – Le fil des mots
	Fiche support – questions de compréhension
	Fiche support – réponses
	Fiche support – dessin de presse
	Texte « <i>Les voix qui dérangent</i> »
	Panneaux D'accord/Pas d'accord
	Textes « Point philo et entretien »
	Texte « Édito »
	Fiche « Qu'est-ce qu'un édito ? »

# ACTIVITÉ 1

## LE FIL DES MOTS

### EN GROUPE

➤ **DURÉE :** 20 minutes

➤ **PUBLIC :** à partir de 12 ans

➤ **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** entre 8 et 30 personnes

➤ **OBJECTIFS :**

- Permettre une libre expression des représentations et des connaissances des personnes participantes sur la surveillance numérique
- Identifier et définir les notions clés liées à la surveillance numérique

➤ **MATÉRIEL :**

- Tableau ou grandes feuilles de papier
- Marqueurs
- Trois chaises

➤ **PRÉPARATION :**

- Alignez trois chaises devant le tableau (ou trois grandes feuilles de papier).
- Demandez au groupe de se mettre debout face aux chaises et au tableau.
- Prenez connaissance de la page data du *bref* (définitions des mots-clés).
- Prenez connaissance du « modèle d’arborescence – Le fil des mots » (annexe 1).

### DÉROULEMENT :

1. Écrivez « surveillance numérique » en haut du tableau et demandez à une personne de s’asseoir sur la chaise du milieu.
2. Demandez aux autres personnes de proposer un mot qui leur vient à l’esprit quand on parle de « surveillance ». Les deux premières personnes proposant un mot viennent s’asseoir sur les deux chaises restantes. Inscrivez les deux mots sur le tableau, sur le modèle de l’annexe 1 « Modèle d’arborescence », pour commencer l’arborescence.
3. Demandez à la personne du milieu de choisir le mot qui lui semble le plus pertinent. La personne dont le mot a été choisi prend sa place sur la chaise du milieu, tandis que les autres rejoignent le groupe.
4. Demandez de nouveau au groupe de proposer deux mots pour continuer l’arborescence, à partir du mot sélectionné. Les personnes proposant les mots viennent s’asseoir sur les chaises restantes, et la personne du milieu choisit de nouveau le mot qui lui semble le plus pertinent. Celle dont le mot a été choisi prend sa place sur la chaise du milieu, tandis que les autres rejoignent le groupe. Continuez ainsi jusqu’à ce que les participantes et participants soient à court de mots.
5. Laissez un temps aux personnes participantes pour observer l’arborescence.
6. Lancez une discussion à partir des questions suivantes : que constatez-vous ? Quelle est la branche la plus fournie ? Selon vous, pourquoi ? Avez-vous des exemples pouvant illustrer les mots proposés ? Pouvez-vous donner les définitions des mots et notions proposés ?

L’animateur pourra s’appuyer sur la page data du *bref* (définitions, dates clés).

## ACTIVITÉ 2

### ACTIVITÉ DE COMPRÉHENSION GÉNÉRALE

#### EN GROUPE OU SEUL

- **DURÉE :** 30 minutes
- **PUBLIC :** à partir de 12 ans
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes
- **OBJECTIFS :**
  - Comprendre les grands enjeux de la surveillance de masse et de la surveillance ciblée
  - Comprendre les risques de la surveillance numérique pour les droits humains, et notamment pour le droit d'informer et à l'information
- **MATÉRIEL :**
  - « Fiche support - questions de compréhension » en annexe 2
  - « Fiche support – réponses » en annexe 3
  - Stylos
- **PRÉPARATION :**
  - Imprimez des « fiches supports -questions de compréhension » pour chacune des personnes participantes.
  - Imprimez la « fiche support – réponses » pour vous, et prenez-en connaissance en amont.

#### DÉROULEMENT :

##### EN GROUPE

1. Après que le groupe ait lu attentivement le numéro de *bref*, divisez les participants en sous-groupe et demandez-leur de répondre aux questions de la fiche support en annexe 2.
2. En grand groupe, mettez ensuite en commun les réponses. Vérifiez les réponses grâce à la fiche support en annexe 3.
3. Puis posez les questions suivantes : quels faits et données importantes avez-vous retenus ? Quels sont les risques pour les droits humains, et le droit d'informer en particulier ?

##### SEUL OU SEULE

Vous pouvez répondre aux questions de la fiche support en annexe 2, et retrouver ensuite les réponses en annexe 3.

## ACTIVITÉ 3

### ZOOM SUR LE DESSIN DE PRESSE

#### EN GROUPE OU SEUL

➤ **DURÉE** : 40 minutes

➤ **PUBLIC** : à partir de 12 ans

➤ **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes

➤ **OBJECTIFS** :

- Identifier les enjeux de la surveillance numérique de masse et/ou ciblée
- Savoir faire ressortir les symboles et les messages dans un dessin de presse

➤ **MATÉRIEL** :

- « Fiche support – dessin de presse » et dessin de presse de Boligán (annexe 4)
- Stylos

➤ **PRÉPARATION** :

- Imprimez pour chaque groupe une « fiche support-dessin de presse » avec le dessin de presse.

#### DÉROULEMENT

##### EN GROUPE

1. Divisez les personnes participantes en petits groupes. Expliquez que vous allez étudier le dessin de presse de Boligán, dessinateur mexicain, qui fait partie de Cartooning for Peace, un réseau international de dessinateurs de presse engagés à promouvoir la liberté d'expression et les droits humains.

2. Distribuez à chaque groupe une « fiche support – dessin de presse », et demandez-leur de la remplir ensemble.

3. Une fois que chaque groupe a terminé l'analyse du dessin, rassemblez tous les groupes et proposez-leur de présenter le résultat de leur analyse.

##### SEUL OU SEULE

Vous pouvez répondre aux questions de la fiche support en annexe 4 pour vous guider dans l'interprétation du dessin de presse.

## ACTIVITÉ 4

### ÉTUDE DE CAS – DES JOURNALISTES CIBLÉS

#### EN GROUPE

➤ **DURÉE :** 70 minutes

➤ **PUBLIC :** à partir de 12 ans

➤ **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes

#### ➤ OBJECTIFS :

- Prendre connaissance de portraits de journalistes engagés pour les droits humains
- Faire le lien entre la surveillance numérique ciblée et les risques pour le droit d'informer

#### ➤ MATÉRIEL :

- Ordinateur ou téléphone avec connexion Internet
- Tableau ou grandes feuilles de papier
- Marqueurs
- Texte « Les voix qui dérangent » (annexe 5)

#### ➤ PRÉPARATION :

- Imprimez le texte « Les voix qui dérangent » pour les personnes participantes.

#### DÉROULEMENT :

1. Demandez aux personnes participantes de lire individuellement le texte « Les voix qui dérangent ». Demandez-leur ensuite qui sont les 3 personnes mentionnées et quels sont les points communs indiqués.

A retrouver dans le bref : « *Cecilio Pineda Brito, Omar Radi et Jamal Khashoggi ont chacun vécu les intimidations, les menaces et l'acharnement des autorités de leur pays respectif. Parce qu'ils exerçaient leur droit d'informer, parce qu'ils étaient journalistes. Autre point commun : ces trois voix critiques ont été potentiellement ou effectivement espionnées par Pegasus.* »

2. Divisez les personnes en petits groupes et demandez à chaque groupe d'effectuer une recherche documentaire sur un de ces journalistes. Pour les guider, vous pouvez leur donner ces questions : quelle est son histoire ? Quel est son combat ou sa cause ? Quelles difficultés a-t-il rencontrées ? Quels sont les risques pour les droits humains, et particulièrement pour le droit d'informer ?

Les groupes peuvent présenter leurs recherches sur des grandes feuilles de paperboard, par exemple sous forme de schéma (mots-clés, dessin, symboles).

3. Demandez à chaque groupe de venir présenter le fruit de son travail de recherche.

4. Lancez ensuite une discussion en grand groupe : avez-vous été surpris par leur histoire ? Quels adjectifs utiliseriez-vous pour les décrire ? Connaissez-vous d'autres journalistes engagés pour les droits humains ?

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Vous pouvez proposer aux personnes de créer une galerie de personnages engagés, à afficher dans un lieu public ou de passage (établissement scolaire, bibliothèque, centre social etc.).

## ACTIVITÉ 5

### DÉBAT MOUVANT

#### EN GROUPE OU SEUL

➤ **DURÉE** : 40 minutes

➤ **PUBLIC** : à partir de 12 ans

➤ **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes

#### ➤ OBJECTIFS :

- Identifier des enjeux de la surveillance de masse et la surveillance ciblée
- Permettre à chacune et à chacun de s'exprimer sur les liens entre surveillance numérique et libertés fondamentales, dont le droit à l'information

#### ➤ MATÉRIEL :

- Un panneau « D'accord » et un panneau « Pas D'accord » (annexe 6)
- Ruban adhésif pour accrocher les panneaux
- Textes « point philo et entretien » (annexe 7)

#### ➤ PRÉPARATION :

- Disposez deux panneaux, l'un à l'avant de la salle et l'autre au fond, indiquant : « D'accord » et « Pas d'accord ».
- Assurez-vous qu'il y a suffisamment de place pour que les personnes participantes puissent se placer en ligne entre les deux panneaux.
- Imprimez les textes (pastille philosophique et entretien avec Olivier Tesquet)

#### DÉROULEMENT :

1. Choisissez une ou plusieurs affirmations sujettes à débat. Par exemple :

- « *Surveiller la population pour sa sécurité est plus important que le respect des libertés, comme le droit d'informer.* »
- « *La « guerre contre le terrorisme » justifie le recours des gouvernements à la surveillance ciblée.* »
- « *L'espionnage numérique n'est pas une atteinte aux droits fondamentaux.* »
- « *Les États devraient avoir un droit de regard sur toutes les actions et les sources des journalistes.* »

2. Donnez ensuite la consigne suivante : « Je vais vous lire une affirmation, vous prendrez quelques secondes pour y réfléchir. En fonction de ce que vous en pensez, vous devrez vous positionner d'un côté ou de l'autre de la salle sous le panneau correspondant à votre opinion : d'accord ou pas d'accord. Nous échangerons ensuite sur les raisons qui vous ont fait choisir un côté ou l'autre. Si un argument vous convainc ou si vous changez d'avis, vous pouvez vous déplacer dans la salle librement ».

3. Une fois que l'ensemble des personnes s'est placé, demandez-leur d'expliquer les raisons de leur positionnement.

4. Distribuez ensuite la parole afin que chaque point de vue s'exprime jusqu'à épuisement des arguments. N'hésitez pas à demander aux personnes qui changent de place d'exprimer les raisons de leur changement.

5. Proposez ensuite au groupe de lire à voix haute ou individuellement 2 parties courtes du *bref* : le point philo « *Surveiller, mais jusqu'où ?* », et l'interview de Olivier Tesquet, journaliste d'investigation à *Télérama*, « *Rien à cacher, vraiment ?* ».

6. Lancez ensuite une discussion : quels sont les arguments déjà mentionnés pendant le débat mouvant ? Quels sont les arguments nouveaux ? Qu'en pensez-vous ? Souhaitez-vous nuancer ou ajouter des éléments aux précédentes discussions ?

## ACTIVITÉ 6

### ACTIVITÉ CRÉATIVE

#### EN GROUPE OU SEUL

- **DURÉE** : à partir de 30 minutes
- **PUBLIC** : à partir de 12 ans
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes
- **OBJECTIFS** :
  - S'approprier les notions de surveillance numérique et de droit d'informer
  - Développer ses talents créatifs
- **MATÉRIEL** :
  - Grandes feuilles de papier
  - Stylos, feutres
  - Ciseaux
- **PRÉPARATION** :
  - Pas de préparation particulière.

#### DÉROULEMENT :

##### EN GROUPE

1. Demandez aux personnes participantes d'observer les illustrations du *bref*, de choisir celle qu'elles préfèrent, et d'expliquer leur choix. Quelle est le sens de l'illustration choisie ?
2. Proposez ensuite aux personnes de réaliser leur propre illustration sur une feuille de paperboard. Leur création devra illustrer l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

*« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »*
3. Demandez aux personnes de présenter, si elles le souhaitent, leur travail en grand groupe.

##### SEUL OU SEULE

Vous pouvez aussi effectuer cette activité créative seul ou seule et nous partager votre œuvre via [education@amnesty.fr](mailto:education@amnesty.fr) !

## ACTIVITÉ 7

### ACTIVITÉ DE RÉDACTION – VOTRE ÉDITO

#### EN GROUPE OU SEUL

- **DURÉE** : à partir de 30 minutes
- **PUBLIC** : à partir de 12 ans
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes
- **OBJECTIFS** :
  - Savoir résumer les grands enjeux de la surveillance numérique
  - Savoir argumenter et donner son opinion sur la surveillance numérique
  - Développer ses talents rédactionnels
- **MATÉRIEL** :
  - Des stylos
  - Des feuilles
  - L'édito du *bref* (annexe 8)
  - Fiche « Qu'est-ce qu'un édito ? » (annexe 9)
- **PRÉPARATION** :
  - Imprimez l'édito du *bref* pour les personnes participantes.
  - Imprimez la fiche « Qu'est-ce qu'un édito ? » pour les personnes participantes

#### DÉROULEMENT :

##### EN GROUPE

1. Pour conclure le travail autour de ce *bref*, proposez aux personnes participantes de rédiger leur propre édito pour donner envie à d'autres personnes de lire ce numéro.

Il n'y a aucune contrainte d'écriture. Cependant, pour les guider, vous pouvez leur distribuer la fiche « Qu'est-ce qu'un édito ? ». Vous pouvez également leur poser les questions suivantes :

- Qu'avez-vous retenu sur le sujet ?
- Quelles sont les données et les faits importants ?
- Quelle est votre opinion/votre point de vue ?
- Quelles sont les alertes que vous souhaitez faire ?
- Quelles sont les actions que vous proposez ?

2. Demandez aux personnes de présenter leur travail en grand groupe.

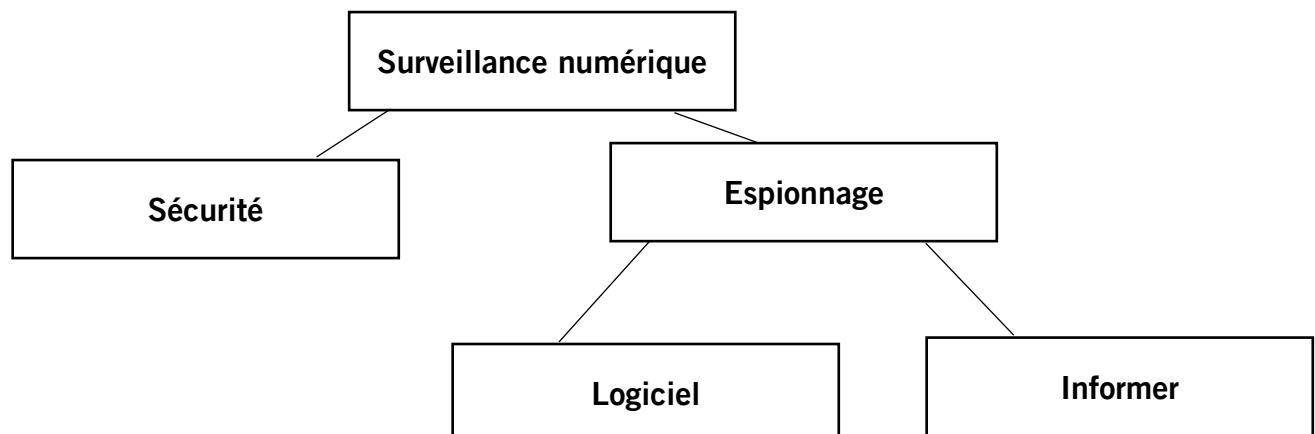
##### SEUL OU SEULE

Vous pouvez aussi effectuer cette activité de rédaction seul ou seule et nous partager votre création via [education@amnesty.fr](mailto:education@amnesty.fr) !

## **ANNEXE 1**

### **MODÈLE D'ARBORESCENCE – LE FIL DES MOTS**

---



## **ANNEXE 2**

### **FICHE SUPPORT – QUESTIONS DE COMPRÉHENSION**

<b>QUESTIONS</b>	<b>RÉPONSES</b>
1. Quelle est la différence entre la surveillance numérique de masse et la surveillance numérique ciblée ?	
2. Dans le monde aujourd’hui, quel est le pourcentage de la population qui dispose d’un téléphone portable ? Et en France ?	
3. Comment appelle-t-on la dépendance extrême au téléphone portable ?	
4. Quels droits fondamentaux sont atteints par la surveillance numérique ciblée ?	
5. Dans quels cas les mesures de surveillance peuvent être utilisées ?	

<p>6. Au nom de quoi de nombreux États utilisent ce genre de technologie de surveillance ?</p>	
<p>7. Quelles sont les véritables raisons de l'utilisation de ce genre de technologie selon Amnesty International ?</p>	
<p>8. Qu'est-ce que le logiciel Pegasus ?</p>	
<p>9. Qu'est-ce que le « projet Pegasus » ?</p>	
<p>10. Selon de nombreuses organisations, quelles sont les actions à prendre face à la surveillance numérique ?</p>	
<p>11. Que fait le Security Lab d'Amnesty International ?</p>	

## ANNEXE 3

### FICHE SUPPORT - RÉPONSES

Toutes les réponses ci-après se trouvent dans le numéro 7 de *bref* « État de veille ».

#### 1. Quelle est la différence entre la surveillance numérique de masse et la surveillance numérique ciblée ?

« SURVEILLANCE NUMÉRIQUE DE MASSE

Espionnage ou contrôle d'une **population** à l'aide d'outils numériques : interception des communications, collecte de données, installation de caméras de surveillance, utilisation de drones, recours à la reconnaissance faciale, etc.

SURVEILLANCE NUMÉRIQUE CIBLÉE

Espionnage ou contrôle, à l'aide d'outils numériques, de **personnes ou d'organisations spécifiques** pouvant intéresser les autorités.

Cela peut notamment passer par le piratage des appareils via l'installation de logiciels espions qui aspirent l'ensemble des données stockées. »

➔ À retrouver dans *bref* : page data

#### 2. Dans le monde aujourd'hui, quel est le pourcentage de la population qui dispose d'un téléphone portable ? Et en France ?

« Aujourd'hui, **67 % de la population mondiale** dispose d'un téléphone portable. Rien qu'en France, plus de neuf personnes sur dix en ont un, smartphones en tête.

Sources : *Digital Report 2021*, [www.wearesocial.com](http://www.wearesocial.com) ; *Baromètre du numérique, édition 2021* »

➔ À retrouver dans *bref* : page interne, « Les connexions dangereuses »

#### 3. Comment appelle-t-on la dépendance extrême au téléphone portable ?

« **Nomophobie** (Le Robert)

N.F.

(angl. nomophobia, abr. no mobile phobia)

Dépendance extrême au téléphone portable.

Nomophobe (Larousse, édition en ligne)

ADJ. N.

(angl. no mobile, gr. phobos)

Se dit de quelqu'un qui ne peut se passer de son téléphone portable et éprouve une peur excessive à l'idée d'en être séparé ou de ne pouvoir s'en servir. »

➔ À retrouver dans *bref* : page interne

## 4. Quels droits fondamentaux sont atteints par la surveillance numérique ciblée ?

« Une surveillance ciblée [qui] a des conséquences dramatiques sur les libertés fondamentales.

Celle du **droit à la vie privée**.

Celle du **droit de s'exprimer**.

Celle du **droit d'informer et du droit à être informé**, etc. »

➔ **À retrouver dans *bref*** : édito

« La surveillance illégale viole le **droit au respect de la vie privée**, un droit humain fondamental prévu, défini et protégé, entre autres, par la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH, 1948) et par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP, 1966). (...) Plus largement, que la tentative de surveillance aboutisse ou non, le risque d'être ciblé porte atteinte, par ricochet, à d'autres libertés. (...) Cela conduit souvent les personnes qui défendent les droits humains à renoncer à leur **liberté d'expression, d'information, d'association et de réunion pacifique**, et ouvre alors la voie à la censure et à l'autocensure. (...) S'ils sont dans la ligne de mire des autorités, les journalistes mettent leurs sources en danger car elles deviennent elles-mêmes la cible de l'espionnage. Ainsi, **les autorités dissuadent les sources de parler aux journalistes et dissuadent les journalistes de publier les informations obtenues grâce à ces sources**. »

➔ **À retrouver dans *bref*** : page interne, « Et nos droits dans tout ça ? »

## 5. Dans quels cas les mesures de surveillance peuvent être utilisées ?

« Qu'elles soient le fait d'entreprises ou de gouvernements, les mesures de surveillance peuvent être utilisées que **si elles entrent dans le cadre de la loi, qu'elles sont nécessaires, proportionnées et temporaires**. Et ce, en toute transparence et avec un suivi adapté. Sinon, elles constituent une violation de notre droit fondamental à la vie privée. »

➔ **À retrouver dans *bref*** : page interne, « Les connexions dangereuses »

## 6. Au nom de quoi de nombreux États utilisent ce genre de technologie de surveillance ?

« Dans la lignée des États-Unis et toujours **au nom de la « guerre contre le terrorisme »**, d'autres États usent et abusent des technologies de surveillance pour espionner impunément leur population. »

➔ **À retrouver dans *bref*** : page interne, « [SYSTEM(T)ERROR] »

## 7. Quelles sont les véritables raisons de l'utilisation de ce genre de technologie selon Amnesty International ?

« Certains États utilisent la surveillance ciblée pour asseoir leur pouvoir aux dépens des droits humains. La « guerre contre le terrorisme », affichée par certains gouvernements pour justifier le recours à ce type de surveillance, est un écran de fumée. Dans les faits, ces États se servent de logiciels espions pour infiltrer les téléphones portables et **surveiller à la fois des défenseurs des droits humains, des journalistes, des avocats, des militants et des personnalités politiques**. Si nos smartphones sont certes bien pratiques, ils peuvent aussi donc être nos pires ennemis. »

➔ À retrouver dans *bref* : introduction, les 3 idées clés

## 8. Qu'est-ce que Pegasus ?

« Depuis quelques années, de plus en plus d'entreprises privées mettent au point des technologies de surveillance numérique ciblée qu'elles vendent à des gouvernements peu regardants vis-à-vis des droits humains. Créeé en 2010, l'entreprise israélienne NSO Group est leader de ce marché en plein essor, très secret et très rentable. Exclusivement vendu à des gouvernements, le **logiciel espion Pegasus** est le produit phare de NSO Group. »

➔ À retrouver dans *bref* : page interne, « Pegasus : cherchez l'intrus »

« **La plupart [de ses] cibles potentielles n'ont rien à voir avec des terroristes ou des criminels présumés.**

**Il s'agit en fait de journalistes** (au moins 180), de défenseurs des droits humains, d'opposants politiques, d'avocats, mais aussi de hauts responsables politiques. »

➔ À retrouver dans *bref* : page interne, bulle « Le projet Pegasus »

## 9. Qu'est-ce que le projet Pegasus ?

« Le projet Pegasus est une **enquête réalisée par Forbidden Stories**, un consortium de journalistes qui regroupe 17 médias internationaux, **en partenariat avec le Security Lab d'Amnesty International**, pour son expertise technique. Le 18 juillet 2021, l'affaire éclate et fait la une des journaux du monde entier pendant une semaine. Les 11 pays soupçonnés d'utiliser le logiciel espion Pegasus (Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Émirats arabes unis, Hongrie, Inde, Kazakhstan, Mexique, Maroc, Rwanda et Togo) ont sélectionné 50 000 cibles potentielles, dans une cinquantaine de pays, depuis 2016. »

➔ À retrouver dans *bref* : page interne, bulle « Le projet Pegasus »

## 10. Selon de nombreuses organisations, quelles sont les actions à prendre face à la surveillance numérique ?

« **La transparence et l'encadrement de ce secteur** sont urgents. Aujourd’hui, de nombreuses organisations de la société civile exigent une **régulation de ce marché** en plein développement, car les outils de surveillance ciblée sont parfois utilisés comme de véritables armes. Et cette situation ne peut plus durer. »

➔ **À retrouver dans *bref*** : introduction, les 3 idées clés

« *Il faut replacer les responsabilités là où elles sont. C'est-à-dire sur les acteurs privés et sur les États* », estime Katia Roux, chargée de plaidoyer Libertés à Amnesty International. « *Aujourd’hui, des entreprises de surveillance peuvent renier en toute impunité leurs engagements et leurs responsabilités en matière de droits humains. Or, ces entreprises doivent rendre des comptes.* »

➔ **À retrouver dans *bref*** : page interne, « Appel d’urgence »

## 11. Que fait le Security Lab d’Amnesty International ?

« Amnesty International s’intéresse aux **rapports entre technologies et droits humains** pour le meilleur (les images satellites peuvent prouver des violations), comme pour le pire (les dérives de l’intelligence artificielle, des Gafam, de la reconnaissance faciale, etc.). Amnesty Tech travaille spécifiquement sur ces abus. Notre Security Lab, créé en 2019 à Berlin, se concentre sur les attaques informatiques : **nous analysons les appareils et formons les défenseurs des droits humains à la sécurité informatique.** »

➔ **À retrouver dans *bref*** : page interne, « Allô, le Security Lab ? »

## **ANNEXE 4**

### **FICHE SUPPORT – DESSIN DE PRESSE**

**Qu'observez-vous (description du dessin, moyens utilisés - par exemple symboles/métaphores) ?**

**Que ressentez-vous en regardant le dessin (description de vos émotions) ?**

**Quelles idées veut faire passer l'auteur (description du sens, interprétation du dessin, message transmis par l'œuvre) ?**

**Quelles sont les conséquences possibles dans la vie réelle ? Quels sont les risques pour les droits humains ?**



Boligán (Mexique) / Cartooning for Peace

Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs de presse engagés à promouvoir la liberté d'expression et les droits humains : [www.cartooningforpeace.org](http://www.cartooningforpeace.org).

## ANNEXE 5

### TEXTE « LES VOIX QUI DÉRANGENT »

Le texte ci-après se trouve dans le numéro 7 de *bref* « État de veille ».

#### « Les voix qui dérangent

Ils ne se connaissaient pas et ne s'étaient même sans doute jamais rencontrés. Pourtant, leurs histoires sont similaires. Cecilio Pineda Brito, Omar Radi et Jamal Khashoggi ont chacun vécu les intimidations, les menaces et l'acharnement des autorités de leur pays respectif. Parce qu'ils exerçaient leur droit d'informer, parce qu'ils étaient journalistes. Autre point commun : ces trois voix critiques ont été potentiellement ou effectivement espionnées par Pegasus.

Cecilio Pineda Brito enquêtait, entre autres, sur les violences liées au narcotrafic au Mexique. Il est tué par balles, en mars 2017. Son numéro de téléphone figurait parmi les 15 000 cibles identifiées et potentiellement surveillées par les services de renseignements mexicains. Premier client de NSO Group, le Mexique a servi de laboratoire à Pegasus. Avec ce logiciel, les autorités cherchent à faire taire les critiques et à étouffer toutes les affaires sensibles, notamment celles des disparitions de milliers de personnes, pour lesquelles les défenseurs des droits humains mexicains réclament chaque jour justice.

Omar Radi milite pour les droits humains dans un pays connu pour mettre au pas les voix dissidentes et réprimer ses opposants : le Maroc. Dans ses articles, le journaliste dénonce les dérives, les abus et la corruption du pouvoir marocain. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle son numéro de téléphone s'est retrouvé sur la liste des 10 000 cibles potentielles de Pegasus qui auraient été répertoriées par le royaume du Maroc. Analysé par le Security Lab d'Amnesty International, le téléphone d'Omar Radi a bel et bien été infecté par le logiciel espion, entre 2019 et 2020. Omar Radi est détenu arbitrairement par les autorités marocaines depuis juillet 2020.

Jamal Khashoggi, éditorialiste renommé, était l'un des rares à oser critiquer la monarchie saoudienne pour sa censure ou pour son intervention dans la guerre au Yémen. Face aux pressions du pouvoir qui cherchait à le réduire au silence, il a dû s'exiler aux États-Unis en 2017. Un an plus tard, il est sauvagement assassiné dans le consulat d'Arabie saoudite à Istanbul, en Turquie. Une opération commando orchestrée par les autorités saoudiennes. Et Pegasus semble avoir joué un rôle déterminant. Avant son assassinat, les téléphones de plusieurs membres de son entourage, dont celui de sa femme, avaient été infectés par le logiciel espion. De fait, Jamal Khashoggi était surveillé. Quatre jours après sa mort, le téléphone d'une de ses proches était, à son tour, infecté.

Ainsi, l'argument de la « guerre contre le terrorisme », brandi par les gouvernements, ne tient plus. Les technologies de surveillance ciblée seraient alors moins utilisées pour assurer notre sécurité que pour restreindre les libertés. »

## **ANNEXE 6**

### **PANNEAUX D'ACCORD/PAS D'ACCORD**

---

**D'accord**

**Pas  
d'accord**

## ANNEXE 7

### TEXTES « POINT PHILO ET ENTRETIEN »

Les textes ci-après se trouvent dans le numéro 7 de *bref* « État de veille ».

#### **Point philo - « Surveiller, mais jusqu'où ? »**

« De manière générale, les individus - petits et grands - acceptent assez naturellement la surveillance et le contrôle lorsque ceux-ci ont pour but de les protéger. Au quotidien, la surveillance des parents sur les enfants participe, par exemple, de cette protection. Même si elle est parfois pénible pour les enfants, cette surveillance est légitime pour éviter qu'ils ne fassent des bêtises ou qu'il ne leur arrive un accident.

Toute la complexité de l'éducation réside dans ce savant dosage entre surveillance d'un côté et tentation à la surprotection de l'autre. Il ne faudrait pas que la volonté de tout contrôler, tout le temps, empêche l'enfant de grandir, de prendre son autonomie et de relever les défis de la vie.

Dans les sociétés démocratiques, ce sont les États qui ont en charge de veiller à notre sécurité mais aussi à notre liberté. Ainsi, il est légitime qu'afin de nous préserver du terrorisme ou du crime organisé, leurs services mettent en place des enquêtes visant certaines personnes fortement soupçonnées de vouloir nous nuire. Si cela nécessite souvent des méthodes intrusives comme l'espionnage de leur téléphone portable, cette violation de leur vie privée est légitime. D'ailleurs, chaque année, des dizaines d'attentats sont déjoués grâce à ce travail de cybersurveillance.

Mais la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme ne doit en aucun cas servir de prétexte à la surveillance, que celle-ci se fasse sur une population entière ou sur des individus en particulier. L'intrusion dans la vie privée des citoyens et des citoyennes n'est possible que dans le strict cadre de la loi pour répondre de manière proportionnée à un problème impérieux. Pour éviter des dérives et préserver nos libertés, la mise en place de garde-fous est donc absolument nécessaire.

Michel Piquemal, philosophe et auteur jeunesse. »

#### **Entretien - « Rien à cacher, vraiment ? »**

« Entretien avec Olivier Tesquet, journaliste d'investigation à Télérama, auteur d'*À la trace* et d'*État d'urgence technologique* (Premier Parallèle, 2020 et 2021)

#### **Quelle est la différence entre surveillance de masse et surveillance ciblée ? Entre espionnage et renseignement ?**

O.T. On pourrait comparer la surveillance de masse avec la pêche au chalut et la surveillance ciblée avec la pêche au harpon. En revanche, la frontière entre espionnage et renseignement, elle, est assez ténue. Ce qui relève du renseignement légitime et ce qui relève de l'espionnage économique revient à définir ce qu'est une cible, ce qu'est un ennemi, ce qu'est un danger, ce qu'est un « terroriste ». En fonction des pays, les définitions ne sont pas les mêmes. En fonction du degré de démocratie des pays et de l'état de la menace à l'instant T, les priorités ne sont pas les mêmes. Ainsi, ce que l'on

appelle pudiquement « renseignement » peut devenir de l'espionnage et l'opposant politique peut devenir l'ennemi du pouvoir en place.

### **La surveillance d'hier n'est plus la même aujourd'hui ?**

O.T. Dans le passé, suivre une cible nécessitait d'importants moyens techniques et humains. Il fallait user de tout un tas de stratagèmes pour la trouver, la prendre en filature et pouvoir épier le moindre de ses faits et gestes. Aujourd'hui, l'infiltration dans un smartphone permet d'accéder à une balise GPS connectée en permanence et d'aspirer toutes les informations de l'appareil. Pour des oreilles et des yeux indiscrets, c'est une bénédiction. Mais ces technologies ont un prix élevé, donc on ne les déploie pas contre n'importe qui. Les cibles, par définition, sont choisies, identifiées. Et ce, de manière stratégique. Dès lors, on ne se place plus au même endroit dans la chaîne de la surveillance.

### **Tout cela est finalement permis grâce à nos « traces numériques » ?**

O.T. À travers nos smartphones, nous nous construisons un double numérique, une identité qui nous échappe. C'est notre reflet dans un miroir sans tain. Derrière, c'est la perte de notre autonomie, ou du moins une atteinte à celle-ci, qui se joue. Nos informations et nos données ne nous appartiennent plus. Et si nous sommes privés de notre autonomie, nous sommes privés d'une composante essentielle de nos libertés.

### **Est-il encore possible d'avoir un jardin secret ?**

O.T. Avant d'être une question de possibilité, c'est une question d'envie. On entend par exemple beaucoup cette idée : « De toute façon, je n'ai rien à cacher ». Mais cet argument n'est plus recevable. Il faudrait plutôt dire que nous sommes dans l'incapacité de cacher quoi que ce soit. On saisit mieux l'urgence ainsi. L'affaire Pegasus montre que nous avons tous et toutes des choses à cacher, une intimité à préserver. En théorie, c'est un droit inviolable. Or, non seulement cette intimité est violée, mais en plus il y a une incapacité à la protéger et à la garantir. Pour moi, le « Je n'ai rien à cacher » est la transcription de la place qu'a prise la sécurité dans la société et de sa prédominance aujourd'hui face au respect des libertés. À l'aune de l'affaire Pegasus, il faut justement déconstruire ce discours sécuritaire instrumentalisé à des fins qui vont bel et bien mettre en danger notre sécurité. Les cibles de Pegasus se sentent, à juste titre, en situation d'insécurité, alors que la sûreté, sanctuarisée par la DUDH, est précisément le droit d'être protégé contre l'arbitraire de l'État. »

## ANNEXE 8

### TEXTE « ÉDITO »

Le texte ci-après se trouve dans le numéro 7 de *bref* « État de veille ».

« Ce numéro de *bref* ne va pas vous raconter l'histoire de 1984, le roman d'anticipation de Georges Orwell, cet écrivain britannique qui a imaginé un monde où tous les faits et gestes d'une population seraient surveillés.

#BIGBROTHERVOUSREGARDE

Cet hiver, *bref* vous raconte une réalité où la surveillance, grâce à des logiciels espions de plus en plus performants, donne la possibilité à qui en a le pouvoir — le plus souvent des États — de cibler des personnes via un simple numéro de téléphone, d'infecter leurs appareils et d'accéder à leurs informations personnelles.

Parce que leurs activités professionnelles dérangent.

Parce que leurs opinions politiques bousculent.

Parce que leurs convictions en faveur des droits humains embarrassent.

Une surveillance ciblée qui a des conséquences dramatiques sur les libertés fondamentales.

Celle du droit à la vie privée.

Celle du droit de s'exprimer.

Celle du droit d'informer et du droit à être informé, etc.

Ce 7ème numéro de *bref* revient ainsi sur les révélations du projet Pegasus, dévoilées à l'été 2021 par les journalistes de Forbidden Stories et Amnesty International : la plus importante affaire de cyberespionnage mise au grand jour depuis l'onde de choc des révélations d'Edward Snowden, en juin 2013.

Cependant, malgré ces alertes, les smartphones occupent aujourd'hui une place considérable dans nos vies et la confiance que nous leur accordons semble illimitée. Mais étonnamment, les questions que cela pose en termes de libertés sont très peu présentes dans le débat public. Nous devons pourtant tous et toutes ouvrir les yeux sur les enjeux de cette surveillance possible, puisqu'elle est avérée et que les gouvernements sont tenus de nous en protéger.

Tant qu'il est encore temps.

*Bref* »

## ANNEXE 9

### FICHE « QU'EST-CE QU'UN ÉDITO ? »

**Edito** (éditorial) : texte signé soit du directeur ou de la directrice, soit du rédacteur ou de la rédactrice en chef du journal.

L'éditorial est souvent écrit en dernier lieu, avant l'impression du journal. Il donne l'intention du numéro, l'interprétation d'un sujet et propose un point de vue. Il donne les conclusions d'une réflexion et donne envie de lire la suite. En effet, en signant un éditorial au terme de ses réflexions personnelles, le journaliste porte un point de vue sur les faits observés, analysés et évalués.

Le lecteur ou la lectrice est libre d'épouser ou non ce point de vue mais celui-ci, de toute façon, l'éclaire sur la pensée de l'éditorialiste et constitue donc, en soi, une information.

L'information n'est pas une science exacte. Il n'y a pas de faits bruts scientifiquement établis. Il ne peut donc exister d'objectivité absolue dans le traitement de l'information. Toute information, quelle que soit la forme journalistique utilisée pour la diffuser, est le produit d'une intervention humaine. L'intervention du journaliste doit être une garantie d'honnêteté.

Quelques conseils d'écriture pour votre édito :

- Partir de formules ou d'expressions générales, qu'il est difficile de contredire : le lecteur ou la lectrice adhérera d'autant plus au point de vue, à la thèse défendue.
- Utiliser le présent de vérité générale.
- Utiliser des chiffres ou des citations, ils peuvent servir d'argument pour assoir son point de vue.
- Exposer concrètement le contenu du numéro du journal pour donner l'orientation, la direction de celui-ci.